



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

SOUS-COMITÉ DE L'ÉLEVAGE

Première session

16-18 mars 2022

Éradication de la peste des petits ruminants – État d'avancement

Résumé

La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie extrêmement contagieuse et dévastatrice touchant les ovins et les caprins dans 67 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du Proche-Orient. Plus de 80 pour cent du cheptel mondial de petits ruminants, qui compte environ 2,5 milliards d'animaux, se trouve dans des pays où la maladie est présente ou dans des pays considérés comme indemnes, mais qui sont exposés, de par des frontières partagées, à un risque élevé de propagation transfrontalière. On estime que la PPR a un coût économique mondial de 1,4 à 2,1 milliards d'USD par an.

À sa trente-neuvième session, en 2015, la Conférence de la FAO s'est dite favorable à la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PMEPPR)¹. La FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), les Membres de la FAO et leurs partenaires ont œuvré afin d'éradiquer la PPR au niveau mondial d'ici à 2030. Le PMEPPR a été mis en œuvre au titre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières.

En novembre 2021, 59 pays et une partie de la Namibie étaient officiellement reconnus indemnes de la peste des petits ruminants et 138 pays – dont 67 présentaient des signes récents d'infection – ne l'étaient pas. Pour tirer parti du succès de la première phase du Programme mondial d'éradication, il est nécessaire que les 67 pays où une infection récente a été constatée prennent des mesures budgétaires de manière suivie au niveau national pour lutter contre la maladie et qu'ils veillent en permanence à renforcer les capacités et à améliorer et harmoniser les activités aux niveaux national et régional.

¹ FAO. 2015. Rapport de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO. C 2015/REP, paragraphe 43, alinéa d. Rome (également consultable à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/mo153f/mo153f.pdf>).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Les Membres ont démontré être fortement attachés à la lutte contre la peste des petits ruminants, puisqu'ils ont couvert environ 66 pour cent (640 millions d'USD) des besoins budgétaires estimés pour la lutte contre la PPR9 au cours de la première phase du Programme mondial d'éradication (2017-2021). La deuxième phase du Programme nécessite d'adopter de nouvelles approches innovantes en matière de mobilisation de ressources, mais aussi de combler les lacunes de la première phase.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à recommander au Comité de l'agriculture:

- de saluer les progrès accomplis entre 2015 et 2021 en matière de mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la PPR (PMEPPR) et d'insister sur la nécessité d'agir plus vite pour éradiquer la peste des petits ruminants d'ici à 2030;
- d'adopter les actions prioritaires proposées pour la deuxième phase du Programme;
 - encourager les Membres à intégrer l'éradication de la peste des petits ruminants dans leurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à consacrer une part du budget national au financement de la mise en œuvre de leurs plans stratégiques nationaux;
 - appeler les institutions régionales à s'engager plus activement dans la mise en œuvre du PMEPPR et à renforcer leur collaboration avec les partenaires régionaux de coordination, les communautés économiques régionales, les groupes consultatifs régionaux, les comités nationaux de coordination en matière de PPR et les comités directeurs régionaux des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
 - recommander à la FAO de promouvoir et de soutenir le PMEPPR et renouveler son accord avec l'OIE en vue de prêter appui au Secrétariat conjoint FAO-OIE et de collaborer avec d'autres partenaires pour consolider les progrès accomplis jusqu'à présent; et
 - inviter la FAO à collaborer avec les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et d'autres partenaires fournisseurs de ressources afin de mettre au point des modes de financement et d'investissement innovants, l'objectif étant d'aider les Membres et les partenaires de coordination à mener à bien les actions qui permettront de parvenir à l'éradication de la maladie d'ici à 2030.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption

Vétérinaire en chef

Division de la production et de la santé animales

Tél.: +39 06 57055328

I. Importance des petits ruminants pour la santé et la résilience mondiales

1. L'élevage, qui représente 40 pour cent de la production agricole mondiale en valeur, continuera de jouer un rôle crucial dans les décennies à venir, puisque la demande, stimulée par l'accroissement démographique et les transformations de l'économie alimentaire mondiale, ne cesse d'augmenter, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

2. Les systèmes d'élevage de petits ruminants remplissent souvent une double fonction: ils servent à la consommation domestique et contribuent au revenu des ménages. Les ovins et les caprins peuvent se vendre facilement et, dans les économies non monétaires, ils peuvent être troqués contre d'autres produits alimentaires. Du fait de leur prolificité et de leur résilience, les petits ruminants sont souvent privilégiés pour le repeuplement après des catastrophes. Il a aussi été démontré qu'ils protègent les ménages ruraux contre les chocs causés par des extrêmes climatiques tels que la sécheresse, qui touchent les revenus et la consommation.

3. Les petits ruminants constituent 29 pour cent des races d'élevage dans le monde (y compris celles qui ont déjà disparu). Trente pour cent de ces races sont menacées d'extinction (y compris celles qui sont déjà éteintes)². Compte tenu de la diversité de races, ayant chacune des caractéristiques génétiques particulières, les petits ruminants se prêtent à l'élevage dans différents climats et environnements, ce qui leur confère une grande adaptabilité et permet d'optimiser la productivité dans des conditions locales diverses. Le secteur de l'élevage peut donc contribuer à la future résilience climatique.

4. Grâce à la hausse rapide de la demande de produits issus des petits ruminants, de nouveaux débouchés s'offrent aux acteurs de la chaîne de valeur. Toutefois, la plupart de ces acteurs peinent à en tirer parti, car ils se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment la prévalence des maladies à fort impact sur les petits ruminants, comme la peste des petits ruminants.

II. Contribution de l'éradication de la PPR à la réalisation des objectifs de développement durable

5. La bonne santé des populations d'animaux d'élevage contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), notamment l'ODD 1 (Pas de pauvreté); l'ODD 2 (Faim zéro); l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être); l'ODD 5 (Égalité entre les sexes); l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique); l'ODD 12 (Consommation et production responsables); l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Ainsi, l'éradication de la peste des petits ruminants contribue au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et en promeut l'esprit: améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne pour compte.

6. La PPR est une maladie des ovins et caprins très contagieuse et nuisible dans 67 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du Proche-Orient. Sur les 2,5 milliards de petits ruminants que compte la planète, plus de 80 pour cent risquent d'être atteints par la PPR. Non seulement la maladie provoque des pertes économiques élevées, mais elle porte aussi préjudice aux moyens de subsistance et à la nutrition, aggravant ainsi la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les pertes liées aux répercussions économiques annuelles de la PPR seraient comprises entre 1,4 et 2,1 milliards d'USD d'après des estimations³. En 2016, selon une analyse des coûts et des avantages, l'éradication de la peste des nouveaux ruminants apporterait un bénéfice net de 74,2 milliards d'USD et, par ailleurs, tous les scénarios de modélisation indiquent qu'investir dans l'éradication de la PPR présente un intérêt économique considérable⁴. Les petits producteurs sont les plus vulnérables aux incidences de la PPR, puisque 330 millions d'entre eux y sont particulièrement exposés. Les pertes imputables à la PPR comprennent les pertes directes (mortalité, réduction de la productivité) et les coûts liés au traitement de la maladie et à la prophylaxie. Étant donné que les petits ruminants sont principalement élevés par

² FAO. 2021. Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* [en ligne]. Rome [consulté le 14 décembre 2021]. www.fao.org/dad-is/fr/.

³ FAO. 2021. *Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030 (projet de résolution)*.

C 2021/LIM/8. Rome (également consultable à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/nf062fr/nf062fr.pdf>).

⁴ Jones, B. A., Rich, K. M., Mariner, J. C. Anderson, J., Jeggo, M., Thevasagayam, S., Cai, Y., et Peters, A. R. 2016. The economic impact of eradicating peste des petits ruminants: a benefit-cost analysis. *PLOS One*, 11(2): e0149982.

des femmes, la PPR est aussi un obstacle à l'autonomisation de celles-ci. La PPR n'infecte pas les êtres humains, mais elle a une incidence très importante sur leur santé, leur bien-être et leur développement socioéconomique et, à ce titre, elle doit être envisagée sous l'angle de l'initiative «Une seule santé».

III. État d'avancement de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (2015-2021)

7. Le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants a été mis en œuvre en tant que programme prioritaire par la FAO et l'OIE au titre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, conformément aux dispositions adoptées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-quatrième session⁵. La mise en œuvre du Programme mondial FAO-OIE a été adaptée au niveau régional de manière à tenir compte des particularités propres à chaque région. Au niveau mondial, le Programme est coordonné par le Secrétariat conjoint FAO-OIE, accueilli au Siège de la FAO.

8. La présente section récapitule les progrès accomplis en matière de suivi, diagnostic et surveillance de la peste des petits ruminants, ainsi que la situation au regard de la vaccination, de l'élaboration de plans stratégiques, du renforcement des capacités, des cadres institutionnels et des partenariats.

A. Suivi de la peste des petits ruminants

9. Entre 2015 et 2019, ce sont 12 757 épidémies qui ont été signalées à l'OIE par 59 pays. En 2020, ce nombre a considérablement diminué. Au mois de décembre 2021, 67 pays présentaient des indices d'infection active ou récente par la peste des petits ruminants.

10. Actuellement, sur les 67 pays touchés par l'infection, 21 n'ont signalé aucun foyer infectieux depuis plus de 24 mois et 10 d'entre eux n'ont pas eu de foyer infectieux entre 2015 et 2019 non plus. Cela vient étayer la conclusion selon laquelle les mesures de lutte ont eu des effets favorables considérables.

11. La progression des pays sur la voie de l'éradication a été évaluée à partir d'une comparaison du stade de la lutte en 2015 et en 2021, sur la base des quatre stades définis dans le Programme mondial d'éradication de la PPR, à savoir: le stade 1, qui consiste à évaluer la situation épidémiologique; le stade 2, qui vise à mettre en œuvre les activités de lutte, notamment la vaccination; le stade 3, qui correspond à l'éradication de la peste des petits ruminants, et le stade 4, qui consiste à suspendre la vaccination. Afin de compléter les résultats des réunions consacrées au plan par étapes et de faciliter l'examen des progrès accomplis au titre du PMEPPR, en 2021, une enquête a été envoyée à 73 pays infectés ou exposés au risque d'infection et 46 pays ont répondu. Selon l'enquête, entre 2015 et 2021, les pays se trouvant au stade 1 ou à un stade inférieur sont passés de 88 à 43 pour cent, tandis que ceux situés au stade 2 (celui de la lutte par la vaccination) ont augmenté, passant de 7,6 à 38 pour cent. En 2021, 15 pour cent des pays se trouvent au stade 3. Deux pays ont indiqué être au stade 4, soit le stade final, alors qu'en 2015 aucun pays ne s'y trouvait.

12. Les progrès sont donc en bonne voie, mais 10 pour cent des pays n'ont présenté aucun élément indiquant le passage progressif du stade de l'évaluation à celui de la vaccination (stade 1 à 2) et près de 15 pour cent des pays n'ont pas changé de statut. L'absence de progrès dans certains pays peut signifier que la phase de vaccination devra être prolongée bien au-delà de la période prévue. Ces

⁵ FAO. 2015. *Rapport de la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture (29 septembre-3 octobre 2014)*. C 2015/21, paragraphe 13. Rome (également consultable à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ml895f/ml895f.pdf>).

pays devront faire l'objet d'une attention particulière pour éviter que les avantages et les bénéfices obtenus au niveau régional soient perdus.

B. Diagnostic et surveillance

13. Grâce au rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'éradication de la peste bovine, les synergies ont été renforcées par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/AIEA (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture) et des laboratoires de biotechnologie agricole afin de renforcer les capacités et de transférer des technologies permettant d'établir un diagnostic et d'assurer une surveillance plus efficaces. Depuis 2015, le Laboratoire FAO/AIEA de la production et de la santé animales organise chaque année une comparaison entre laboratoires: 32 laboratoires vétérinaires dans 29 pays ont participé et fourni des résultats (21 en Afrique, 9 en Asie et 2 en Europe). Les tests de dépistage de la PPR sérologiques et par amplification en chaîne par polymérase (PCR) ont été transmis à quasiment tous les partenaires du réseau de laboratoires vétérinaires FAO/AIEA. À ce jour, 12 à 15 laboratoires d'Afrique et d'Asie mènent des essais PCR multiplex mis au point et validés par le Centre mixte et le Laboratoire de la production et de la santé animales pour établir un diagnostic différentiel de la PPR. Depuis 2016, le Centre mixte a mis au point une procédure normalisée par étapes pour les services de séquençage en plusieurs étapes en passant par un prestataire de services externe à destination des utilisateurs enregistrés qui sont des partenaires du Centre mixte et de son Laboratoire. La procédure permet aux laboratoires qui opèrent dans des contextes où les ressources sont limitées de confirmer et de déterminer les caractéristiques génétiques des souches de virus de la peste des petits ruminants, ce qui permet de mieux comprendre l'épidémiologie moléculaire et les épisystèmes du virus.

C. Vaccination

14. Plus de 60 pour cent des doses de vaccin prévues pour la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR – qui sont au nombre de 1,5 milliard – ont été utilisées. L'utilisation optimale des vaccins au moyen d'approches fondées sur le risque a été mise en avant afin de réduire le nombre et le coût des programmes et d'en améliorer l'efficacité. Les fabricants de vaccin contre la PPR organisent des réunions tous les deux ans afin de garantir la qualité des vaccins. Le coût unitaire des vaccins a quant à lui considérablement diminué, puisqu'il est passé de 0,10 USD (en 2014) à 0,04 USD. Essentiels pour garantir l'efficacité de la vaccination, des vaccins thermotolérants contre la PPR sont actuellement mis au point avec l'appui du Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (UA-PANVAC).

15. Les laboratoires ont multiplié par cinq au moins leur capacité de production de vaccins contre la peste des petits ruminants (par exemple en Éthiopie et au Pakistan): ils sont à présent en mesure d'approvisionner les pays voisins et de satisfaire leur demande nationale.

D. Élaboration de plans stratégiques relatifs à la peste des petits ruminants

16. La FAO, l'OIE et leurs partenaires ont aidé les pays et les régions à élaborer des plans stratégiques et des stratégies au niveau national; et des réunions sur le plan par étapes régional ont été organisées au moins deux fois dans chaque communauté économique régionale⁶. Depuis 2015, une aide a été apportée à plus de 80 pour cent des pays infectés ou exposés au risque d'infection pour qu'ils élaborent leurs plans stratégiques nationaux, notamment les budgets y afférents. Deux stratégies régionales ont été adoptées par les communautés économiques régionales des régions concernées (la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le

⁶ Union du Maghreb arabe; Organisation arabe pour le développement agricole; Association des nations de l'Asie du Sud-Est; Communauté économique des États d'Afrique centrale; Organisation de coopération économique; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; Conseil de coopération du Golfe; Autorité intergouvernementale pour le développement; Association sud-asiatique de coopération régionale; Communauté de développement de l'Afrique australe.

développement). Toutefois, il est essentiel que les régions s'approprient le Programme mondial d'éradication de la PPR et y participent davantage si l'on veut que des progrès durables soient réalisés dans toutes les régions touchées.

E. Renforcement des capacités

17. Plus de 600 vétérinaires qui travaillent en première ligne ont été formés à la lutte contre la peste des petits ruminants dans 17 pays. Près de 15 000 exemplaires de manuels et de directives ont été distribués à plus de 20 000 vétérinaires et paravétérinaires.

F. Cadres institutionnels et partenariats

18. Au nombre des principales réalisations visant à soutenir la gouvernance du Programme mondial d'éradication de la PPR figure la création i) du Secrétariat conjoint FAO-OIE en avril 2016; ii) du Comité consultatif sur la PPR en juin 2017; iii) du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la peste des petits ruminants en 2018; iv) du groupe de promotion de la lutte contre la PPR constitué par des organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome et du Groupe des représentants permanents de la FAO soutenant le Programme mondial d'éradication de la PPR en 2018 («Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR»).

19. Le Comité consultatif sur la peste des petits ruminants fournit des orientations stratégiques concernant le Programme mondial d'éradication de la PPR et, pour la prise de décisions, s'appuie sur les résultats issus des travaux scientifiques menés par le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR. Ce Comité est composé de tous les acteurs de la chaîne de valeur des petits ruminants. Le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR, qui comprend environ 350 chercheurs dans le monde entier, est axé autour de quatre domaines thématiques: i) hôtes atypiques; ii) faune sauvage; iii) enjeux socioéconomiques; iv) stratégie (vaccins, épidémiologie, modélisation et sciences sociales). Au total, 463 articles scientifiques sur la PPR, soumis à un comité de lecture, ont été publiés entre 2015 et 2020, ce qui témoigne encore une fois du travail de recherche actif qui étaye le Programme mondial d'éradication.

20. Afin d'aborder le rôle de la faune sauvage dans l'épidémiologie de la peste des petits ruminants et de se pencher sur la menace que représente cette maladie pour la biodiversité, la FAO et l'OIE, en collaboration avec la Société pour la conservation de la faune sauvage et le Royal Veterinary College, organisent tous les deux ans, depuis 2015, des ateliers sur la lutte contre la PPR à l'interface entre l'élevage et la faune sauvage. À l'issue de ces réunions, des financements ont été accordés par le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. À l'aide de ces fonds, des recherches menées en Mongolie et dans l'écosystème du Grand Serengeti en Afrique de l'Est ont permis de constater qu'aucun élément probant ne permettait d'affirmer que la faune sauvage était un réservoir inapparent. Ces résultats viennent conforter la stratégie mondiale de lutte contre la peste des petits ruminants, qui est axée sur l'élimination de la maladie chez les ovins et les caprins, ce qui devrait également se traduire par l'absence d'infection et de maladie dans les populations sauvages.

21. Face à la nécessité d'une coordination à l'échelle des continents et des régions, la FAO et l'OIE ont noué des partenariats avec des organisations mondiales et régionales, notamment le Bureau interafricain des ressources animales et le Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (l'objectif étant de garantir le contrôle de la qualité et de valider le test sérologique par titrage immuno-enzymatique, qui a permis de réduire les coûts de la sérosurveillance) et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les services vétérinaires nationaux.

22. La FAO et l'OIE se sont également associées à i) l'Institut international de recherches sur l'élevage pour évaluer l'incidence socioéconomique de la PPR; ii) l'Institut de Pirbright (Royaume-Uni) pour étudier la pathogenèse, différencier les animaux infectés et les animaux vaccinés et étudier

les vaccins, ainsi qu'aux organisations de la société civile et aux services vétérinaires nationaux pour mettre en œuvre les plans stratégiques nationaux.

23. Le budget nécessaire pour exécuter la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR (2017-2021) a été estimé à 996 millions d'USD. Outre le financement national, plusieurs partenaires fournisseurs de ressources prêtent actuellement appui au Programme, notamment la Chine, le Japon, la Banque mondiale, la Direction suisse du développement et de la coopération, le Fonds international de développement agricole et l'Union européenne (UE). D'autres partenaires soutiennent le Secrétariat conjoint FAO-OIE, notamment l'Agence de réduction de la menace dans le domaine de la défense des États-Unis, la France et l'UE. Par ailleurs, des organisations non gouvernementales internationales (par exemple, Vétérinaires sans frontières et le Comité international de la Croix-Rouge) financent aussi les campagnes de vaccination au niveau des communautés ou des provinces.

IV. Défis et stratégies d'action

24. Les réunions régionales sur le plan par étapes, les réunions de consultation régionales visant à définir la deuxième phase du Programme mondial d'éradication de la PPR et l'enquête menée auprès des Membres en 2021 ont permis de recenser les difficultés suivantes (elles apparaissent par ordre d'importance): i) manque de financement au niveau national; ii) manque de personnel; iii) déplacements transfrontaliers non contrôlés d'animaux; iv) manque de sensibilisation et absence de respect des règles; v) capacités insuffisantes, notamment en matière de formation et de matériel de diagnostic. Ces résultats confirment que la FAO et ses partenaires doivent poursuivre le renforcement des capacités et que les plans stratégiques nationaux doivent être approuvés de manière officielle et intégrés dans les programmes sectoriels agricoles existants au moyen d'une analyse de rentabilité des investissements au niveau national afin d'augmenter les budgets nationaux alloués à l'éradication de la peste des petits ruminants.

25. En 2020, pour la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR, le déficit de financement a été estimé à 340 millions d'USD. Pour parvenir à l'éradication d'ici 2030, il faudra, outre le budget prévu pour la deuxième phase, réduire ce déficit grâce aux contributions des budgets nationaux et aux nouveaux projets. Par conséquent, les activités de sensibilisation et la mobilisation des ressources doivent se poursuivre, avec le soutien des «Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR». Conformément aux avis formulés par le Comité consultatif sur la peste des petits ruminants, la FAO et l'OIE ont chargé un groupe d'experts indépendants d'élaborer un plan directeur et une feuille de route visant à vérifier la situation mondiale au regard de la PPR, et de mettre sur pied un groupe d'experts en matière de partenariat et de financement au titre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières. Il s'agit de fournir des orientations sur les moyens de surmonter les difficultés liées au financement du programme et de garantir les engagements nécessaires aux niveaux national et régional.

V. Actions prioritaires proposées pour la deuxième phase du Programme mondial d'éradication de la PPR (2022-2030)

26. Les actions prioritaires suivantes sont nécessaires pour maintenir les progrès accomplis et préserver les avancées réalisées au cours de la première phase:

Au niveau des pays

- intégrer l'éradication de la PPR dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de mobiliser des investissements aux niveaux national et international;

- s'engager sur la voie de l'éradication en adoptant et en mettant en œuvre les plans stratégiques nationaux, associer de manière étroite les principales parties prenantes, notamment le secteur privé, et suivre et rendre compte des progrès accomplis;
- recueillir les données nécessaires aux 71 pays qui sont indemnes de la peste des petits ruminants ou qui n'ont signalé aucun cas et les aider à obtenir la reconnaissance officielle de leur statut d'indemne de la PPR par l'OIE; aider les 67 pays qui sont actuellement touchés par l'infection à se servir de l'outil de suivi et d'évaluation de la PPR⁷ afin qu'ils s'autoévaluent et mettent en œuvre leurs plans stratégiques nationaux, et prêter appui aux 59 pays indemnes de la PPR et à une zone de pays afin qu'ils mettent en place des plans d'intervention en cas de contamination;

Au niveau régional

- renforcer l'engagement et la participation des institutions régionales, ainsi que la gouvernance, pour améliorer la mobilisation de ressources adaptées au niveau régional et améliorer la mise en œuvre des stratégies régionales;
- consolider la coordination entre les communautés économiques régionales afin de faire face aux menaces de circulation prolongée de la PPR dans les zones à risque partagées, grâce à une approche épisystémique fondée sur la connaissance de l'épidémiologie de la PPR, des déplacements d'animaux, des chaînes de valeur et des systèmes de recensement des animaux, ainsi qu'à des instruments tels que les protocoles d'accord entre pays visant à officialiser les mesures de coordination transfrontalière;

Au niveau mondial

- promouvoir et appuyer la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la PPR et soutenir son exécution au niveau régional grâce au renforcement des capacités techniques et à la fourniture d'outils et d'orientations appropriés concernant l'investissement dans la lutte contre la peste des petits ruminants et l'éradication de celle-ci;
- donner les moyens aux pays de mieux lutter contre la PPR et les soutenir grâce à l'amélioration des données et à d'autres innovations qui permettront d'améliorer l'efficacité des programmes de lutte et de fournir des orientations fondées sur des données factuelles;
- promouvoir et soutenir la lutte contre la PPR afin de pérenniser les progrès en soutenant la prise en compte de l'éradication de la peste des petits ruminants dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les plans d'investissement régionaux;
- renforcer les capacités du Secrétariat conjoint FAO-OIE pour la PPR en matière de coordination afin d'appuyer la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales.

⁷ FAO. 2021. Peste des petits ruminants. *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* [en ligne]. Rome [consulté le 14 décembre 2021]. www.fao.org/ppr/global-programme/stepwise-approach/fr/.